

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 14 avril 2025
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, 2^{ème} adjointe,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 1^{ère} adjointe,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusés :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale (procuration à Céline QUESSETTE),
- Michel PLACE, 3^{ème} adjoint (procuration à Pierre TRAMONT).

Secrétaire de séance : Muriel SAMAR, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- Demandes de subventions,
- Fixation loyers logements communaux,
- SDE65 – approbation modification statuts,
- Cimetières communaux – fin de procédure de reprise des concessions en état d'abandon,
- SDE65 – motion soutien électrification rurale,
- CDG65 – adhésion service retraite,
- Questions diverses.

* * * *

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION
Comité des Fêtes	2 000.00 €
Football Club Pyrénées Vallées des Gaves	450.00 €
Badminton Argelès-Gazost	60.00 €
CAMI	900.00 €

FIXATION LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **FIXE** les loyers suivants :

LOGEMENT	MONTANT LOYER
Ancien foyer transformé en logement	480.00 €
Logement existant - RDC	450.00 €
Logement existant – 1 ^{er} étage	490.00 €
Logement existant – 2 ^{ème} étage	330.00 €

SDE65 – APPROBATION MODIFICATION STATUTS

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les modifications qui y sont apportées, qualifiées de mise au point technique, et qui ont pour objectif :

- d'une part, de clarifier les prestations pour tiers (EPCI, Département), en précisant l'objet (article 2) et les habilitations (article 6),
- d'autre part, de clarifier les activités accessoires pour ses membres, en les précisant (articles 5 à 5.6),
- enfin, de définir précisément le cadre de la compétence Eclairage Public à l'article 3.2.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après délibération, le conseil municipal **APPROUVE** la proposition ci-dessus, à l'unanimité des membres présents, et **ADOpte** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

CIMETIERES COMMUNAUX **FIN PROCÉDURE REPRISE CONCESSIONS ABANDON**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

La procédure est désormais terminée et il convient que le conseil municipal se prononce ce jour quant à la relève des concessions concernées, à savoir :

- concession n° 61 – RUGAMMER Charles,
- concession n° 111 – LENTZ André,
- concession n° 114 – GUICHE Madeleine,
- concession n° 53 – IGAU Bernard,
- concession n° 32 – LARBEOU Pierre,
- concession n° 27 – GEZAT Jean,
- concession n° 52 – GEZAT Marie,
- concession n°70 – GABIN Marcelle,
- concession n° 35 Bis – Mme MENJEANNE Veuve SALLE,
- concession n° 19 – HERES Joseph.

Après avoir donné toutes les explications nécessaires, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** la relève des concessions ci-dessus énoncées,
- **DIT** que les travaux peuvent démarrer sans tarder, ceux-ci étant prévus au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles pour cette affaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les frais y afférents.

SDE65 – MOTION SOUTIEN ÉLECTRIFICATION RURALE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** la motion ci-annexée portée conjointement par le SDE65 et l'Entente Territoire d'Énergie d'Occitanie (TEO),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à porter cette motion auprès des instances de l'État et en particulier solliciter le Préfet du département des Hautes-Pyrénées sur ce dossier.

CDG65 – ADHÉSION SERVICE RETRAITE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** l'adhésion au service retraite proposé par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées.